



REGLEMENT CHALLENGE FAIR-PLAY

Challenge Fair-play

Ce Challenge a été créé par la commission de discipline pour désigner et récompenser :

- Deux équipes de 1^{ère} division,
 - Trois équipes de 2^{ème} division,
 - Quatre équipes de 3^{ème} division,
- qui ont été les plus fair-play durant la saison écoulée.

Participation :

Le challenge fair-play est ouvert à toutes les équipes de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division.

Le barème est aménagé de manière à prendre en compte de manière aggravante l'exclusion suite à deux avertissements, dont l'un est donné pour désapprobation des décisions de l'arbitre officiel.

Toute équipe sanctionnée pour avoir fait participer un ou des joueur(s) non licencié(s) sera automatiquement exclue du classement.

Classement.

Tous les matchs, et seuls les matchs de compétitions officiels du District (championnats et coupes) disputés par les équipes participantes sont pris en compte.

Le coefficient fair-play de chaque équipe est obtenu en faisant le quotient du nombre total de points de pénalité (obtenu par l'addition des points selon le barème établi) par le nombre de matchs de compétition officiels joués par l'équipe.

Les équipes qui auront le plus petit coefficient en fin de saison seront récompensées.

En cas d'égalité, les équipes seront départagées par le nombre de matchs joués, avec une priorité à l'équipe qui aura disputé le plus grand nombre de matchs.

En cas de nouvelle égalité, titre et récompense seront partagés entre les ex-æquo.

Palmarès et récompenses.

Les titres fair-play sont décernés à la fin des compétitions, lors de l'AG d'automne.

(Un classement provisoire est publié à la trêve)

Par ailleurs, à la fin de chaque saison, un classement des équipes en fonction de leur coefficient fair-play est publié sur le site officiel du District.

Les récompenses sont remises lors d'une manifestation organisée par le District et les clubs, dont les équipes sont lauréates, sont invités.

Afin de respecter l'esprit fair-play, ils sont tenus d'être présents pour recevoir leur prix.

En cas d'absence, la récompense ne sera pas attribuée.

Les récompenses d'un montant total de 2.600 € en bons d'achats s'établissent comme suit :

1^{ère} division : 1^{er} = 400 €. 2^{ème} = 300 €.

2^{ème} division : 1^{er} = 400 €. 2^{ème} = 300 €. 3^{ème} = 200 €

3^{ème} division : 1^{er} = 400 €. 2^{ème} = 300 €. 3^{ème} = 200 €. 4^{ème} = 100

€ Ces bons d'achat devront être utilisés avant le 31 mai de la saison courante.

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le comité directeur sur proposition de la commission de discipline.

A partir de la parution sur le site du District, les clubs ont 48 heures pour faire part de leurs remarques éventuelles.

Barème du fair-play

| | |
|--|----------------------|
| Rappel au devoir de sa charge : | 1 point |
| Sévère rappel à l'ordre : | 2 points |
| 1 ^{er} avertissement inscription fichier : | 3 points |
| 2 ^{ème} avertissement 1 match avec sursis : | 3 points |
| 3 ^{ème} avertissement 1 match de suspension ferme : | 3 points |
| Match automatique : | 10 points |
| MA suite à 2 avertissements dont 1 pour désapprobation des décisions de l'arbitre officiel : | 15 points |
| Match ferme : | 20 points par match |
| Match avec sursis : 5 points quel que soit le nombre de matchs | |
| Match avec sursis transformé en match ferme : | 20 points par match |
| Mois ferme : | 80 points par mois |
| Mois avec sursis : 20 points quel que soit le nombre de mois | |
| Mois avec sursis transformé en mois ferme : | 80 points par mois |
| Année ferme : | 960 points par année |
| Année avec sursis : 240 points quel que soit le nombre d'années | |
| Année avec sursis transformée en année ferme : | 960 points par année |
| Sanction supérieure à 10 ans : | 10 000 points |